

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 26 (1918)  
**Heft:** 2

**Artikel:** La famille du Major Davel  
**Autor:** Reymond, Maxime  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-21628>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

## LA FAMILLE DU MAJOR DAVEL

Tout a été dit, ou à peu près, sur l'entreprise du major Davel. Les études de Juste Olivier, du colonel Lecomte, de M. Arthur Levinson, ont laissé peu à glaner, et MM. Aug. Dupraz, B. van Muyden, H. Vuilleumier et B. Dumur ont encore ajouté à ces ouvrages d'utiles compléments. Cependant, lorsqu'on examine ces différents travaux, on constate avec une certaine surprise qu'un élément important de la physionomie de notre héros national demeure imprécis. Nul, en effet, n'a déterminé exactement quelle était la famille de Davel, dans quel cadre il se mouvait. Cela provient en partie du fait que les actes du procès Davel sont absolument muets à ce sujet, que les registres d'état civil sont très incomplets, et aussi que l'on a négligé l'étude de quelques sources intéressantes, parmi lesquelles figurent les minutaires du major Davel lui-même, qui était notaire comme l'on sait, et ceux de son cousin et ami le curial Pierre Davel. Voici ce que nous en avons pu tirer.

\* \* \*

La famille Davel est, comme la plupart des familles de la campagne vaudoise, autochtone. Un Aymonod Davel compte au XV<sup>e</sup> siècle parmi les bienfaiteurs du couvent des dominicains de Lausanne. Une famille Davel existe à Prilly

au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Les manuaux du Conseil de la commune de Riex mentionnent un Laurent Davel en 1582. Des généalogies de famille font descendre de ce Laurent tous les Davel qui ont vécu dès lors entre Lausanne et Vevey. Mais cela n'est point du tout prouvé. Une branche de la famille s'établit à Vevey dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Sa tige connue est un Aymé Davel que l'on trouve entre 1569 et 1632. Un arrière petit-fils de ce dernier est Pierre Davel, né vers 1630, mort à Lausanne le 9 mai 1680, qui fut en 1661 professeur de philosophie puis en 1671 de théologie à l'Académie de Lausanne, recteur de cette institution en 1676. Ce Pierre Davel, quoique Veveysan, avait, de même qu'un de ses cousins le capitaine et conseiller Augustin I, des biens à Cully et aux environs, et des rapports de parenté avec les Davel de Cully et de Riex. Ce fut lui qui encouragea aux études son parent François Davel, — le père du major, — fut témoin de son mariage et parrain d'un de ses enfants,aida sa famille lorsque le pasteur de Morrens eut été enlevé, à moins de quarante ans, à l'affection des siens. Ce Pierre Davel avait épousé la fille de son prédécesseur à la chaire de théologie, le professeur Schönhauser; il en eut plusieurs enfants, entre autre un Daniel, homonyme et contemporain du major, mais qui ne paraissent pas avoir laissé de postérité.

D'autres branches de la famille Davel descendent d'un Jaques et d'un Guillaume qui vivaient à Cully au début du XVII<sup>e</sup> siècle et dont la descendance, si nous ne faisons erreur, s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Nous ne nous y arrêterons pas ici. Une troisième lignée nous intéressera davantage. Elle provient d'un François Davel, de Riex, demeurant à Cully, mort en 1634, père d'un François II, conseiller à

<sup>1</sup> Le commissaire Piccard cite des Davel à Riex vers 1450, à Grandvaux en 1576. Nous n'avons pu vérifier.

Cully, mort vers 1678, grand-père d'un François III, curial à Cully, mort en 1689, lequel laissa à ses nombreux enfants une succession assez embarrassée. L'un de ses enfants fut Augustin II, qui jouera dans la suite un certain rôle, et dont la descendance subsiste encore. Un autre est Pierre Davel, qui s'établit notaire à Cully en 1689, épousa en 1690 Françoise Vernaz dont il eut des fils morts jeunes et des filles qui lui survécurent; qui devint successivement justicier, secrétaire du Conseil de Cully et finalement succéda à son père dès 1693 en qualité de curial de justice de la paroisse de Villette. Il était lié avec le major Davel, et fut arrêté après le coup de main de ce dernier. Reconnu innocent, il fut remis en liberté en juillet 1723 après trois mois de détention. Mais il dut abandonner ses fonctions publiques et vécut dès lors dans l'obscurité.

\* \* \*

François I Davel, de Riex, avait eu d'autres fils que François II, un Claude qui donna naissance à un court rameau, et un Jean. Ce Jean Davel, bourgeois de Villette, demeurant à Cully, est cité dans de nombreux actes de 1635 à 1657. Il était mort le 4 janvier 1663 laissant, au dire d'une supplique adressée à Berne en 1676, un héritage chargé. Il avait épousé, avant 1636, Salomé Delavaux, d'une famille de la localité, dont il n'eut que deux enfants connus: Esaïe et François IV.

Esaïe Davel fut baptisé à Cully le 5 mars 1637. Il paraît dans plusieurs documents, soit seul, soit avec son frère François. La dernière mention que l'on ait de lui est une reconnaissance de biens à Puidoux qu'il passa en 1678, en son nom à lui, Esaïe, fils de Jean, et au nom des fils de feu son frère spectable François Davel, à savoir Conrad, Pierre et Daniel Davel. Il dut mourir sans enfants entre 1684 et 1689, car ses neveux eurent la charge d'un caution-

nement consenti par lui au profit de son parent le curial François III.

C'est le second fils de Jean, François IV, qui va maintenant concentrer notre attention. Nous n'avons pu retrouver la date exacte de sa naissance. Un acte de vente du 4 janvier 1663, passé en faveur de François et d'Esaïe Davel frères, ferait supposer que le premier était l'aîné, né vers 1636. Il fit ses études à l'Académie de Lausanne, fut promu de philosophie en théologie en 1652, et fut consacré au saint ministère, avec vingt autres candidats, le 30 juin 1663. Deux ans plus tard, le poste de diacre à Aigle étant devenu vacant, il fut présenté en second par la Classe de Lausanne et confirmé par Berne, « quoique de ordre après » le candidat présenté en premier, et cela « par la recommandation de M. Davel le professeur », écrit le secrétaire de la Classe de Lausanne le 19 juillet 1665. Il fut incorporé à la Classe à la séance suivante, celle du 11 octobre 1665. Moins de trois ans après, François Davel quittait Aigle pour aller occuper le poste de pasteur de Morrens et de Montherond. Il avait été présenté par la Classe de Lausanne le 1<sup>er</sup> mai 1668 en second rang encore. Le premier candidat l'étant « à cause de son rang », soit de son ancienneté, François le fut « pour son érudition et saincte conversation ». C'était une excellente recommandation. Il fut nommé et prit séance en juin 1668 au colloque de Lausanne<sup>1</sup>.

François Davel fut pasteur de Morrens pendant près de huit ans. Les inscriptions aux registres d'état civil de sa paroisse finissent au mois de janvier 1676. La *Chronique de J.-Ph. Loys-Villardin* dit qu'il mourut à Morrens le mardi 15 février 1676.

\* \* \*

<sup>1</sup> Communication de M. le professeur Henri Vuilleumier. Voir aussi son article de la *Revue historique vaudoise*, en 1895.

A peine nommé diacre à Aigle, François Davel s'était marié. M. Levinson a publié, d'après une communication de M. Benjamin Dumur, le contrat de mariage signé le 7 octobre 1665 et passé entre « François Davel, diacre en l'église d'Aigle et bourgeois de Cully », conseillé par son cousin Pierre Davel, professeur à l'Académie, et « Marie Langin, veuve de Pierre Secretan, citoyen de Lausanne », du consentement d'Abraham Langin son frère et de Salomon Descombes, son beau-frère.

Le registre des mariages de la paroisse de Lausanne annonce ce mariage en ces termes : « Le 24 octobre 1665, respectable François Davel, ministre du Saint Evangile à Aigle, et dame Marie Langin ont été espousés. » La *Chronique de Loys* est plus explicite : « Le mercredi 24 octobre 1665, sp. François Davel, ministre à Aigle, fils d'honorables Jean Davel, de Cully, a espousé honnorable Marie Langin, veuve de honnorable Pierre Secretan et fille de feu égrège Philibert Langin, commissaire et secrétaire de la justice à Lausanne, et de n. Magdelaine Mayor. »

Les Langin, que l'on voit à Lausanne au début du XVI<sup>e</sup> siècle, avaient été reçus en 1545 bourgeois de cette ville. Vers 1634, Philibert Langin, qui fut commissaire et membre du Conseil des 60 de Lausanne et mourut le 15 juillet 1655, épousa Madeleine, des nobles Mayor de Montreux, laquelle décéda avant lui le 28 août 1654. Il eut d'elle six enfants, dont trois, d'après la *Chronique de Loys*, lui survécurent :

1<sup>o</sup> Abraham, baptisé le 23 octobre 1636, qui mourut vers 1700. Il épousa: a) le 31 décembre 1655 Marie DesCombes, fille d'Esaïe; b) en novembre 1657 Philippaz Dumur, fille d'Henri Dumur, conseiller à Cully, et de Madeleine Clavel; c) le 25 novembre 1661, Jeanne-Marguerite de Saussure, qui lui donna entre autres deux enfants, Abraham et Salomon Langin, tous deux vivants en 1723, et propriétaires à ce

moment de la maison aujourd'hui Rüttiman et de la maison de la Glisse; à la Palud.

2<sup>o</sup> Marie Langin, baptisée le 2 octobre 1642.

3<sup>o</sup> Jeanne-Elisabeth, baptisée le 3 novembre 1648, et qui épousa le 1<sup>er</sup> avril 1665 Salomon DesCombes, frère de la susdite Marie DesCombes, celui-là même qui intervient le 7 octobre 1665 dans le contrat de mariage de Marie Langrin.

On se mariait jeune dans cette famille (et dans d'autres encore): Abraham Langin à 19 ans, Jeanne-Elisabeth à 17 ans. Marie Langin se maria plus jeune encore, à 15 ans et demi, le 4 février 1658, avec Pierre Secretan, membre du Conseil des 60 de Lausanne et lieutenant de la justice de Pully, lequel était fils de Noë Secretan, pasteur à Daillens, et de Georjaz Vullyamoz, et avait une sœur qui, en secondes noces, épousa le 11 novembre 1666, Jean-Baptiste Vullyamoz le jeune, secrétaire du Conseil de justice de Lausanne, qui fut parrain du major Davel.

Pierre Secretan mourut très jeune, le 13 avril 1662, laissant de son mariage avec Marie Langin une fille, Elisabeth, née vers 1660. Cette Elisabeth Secretan épousa en premières noces à Pully, le 2 janvier 1678 Augustin Davel, conseiller à Vevey, mort peu après 1682; et en secondes noces François-Noë Clavel, seigneur d'Arlens. Elle mourut le 8 avril 1693. De son premier mariage, elle eut une fille, baptisée le 31 mars 1680, Marie Elisabeth Davel, qui épousa le 17 juin 1696 Philippe Dumur, conseiller de Villette (frère de Philip-paz Dumur, seconde femme d'Abraham Langin) et elle en eut, entre autres enfants, Jean-Samuel Dumur (1697-1753).

\* \* \*

Marie Langin, veuve de Pierre Secretan, se remaria en 1665 avec le pasteur François Davel. Elle en eut cinq enfants.

Les Actes de la Classe du 1<sup>er</sup> mars 1676 portent en effet ce qui suit :

« Les 5 enfants de Mr Davel, le ministre de Morrens defunct, seront recommandés à LL. EE., qui seront priées par lettre particulière de leur élargir quelque chose pour leur entretien. Le successeur dudit pasteur Davel payera aux héritiers 30 écus, la moitié dans une année, l'autre moitié dans deux, pour récompense des peines et dépends que le dit Davel a soutenus pour faire bonifier la pension dudit Morrens <sup>1</sup>. »

Les registres d'état-civil donnent quatre enfants au pasteur Davel :

- 1<sup>o</sup> Conrad, baptisé à Aigle, le 18 octobre 1666;
- 2<sup>o</sup> Pierre, baptisé à Morrens, le 20 septembre 1668;
- 3<sup>o</sup> Jean-Daniel-Abraham, baptisé à Morrens le 20 octobre 1670.
- 4<sup>o</sup> Elisabeth, baptisée à Morrens le 14 février 1675.

Mais il faut ajouter :

5<sup>o</sup> Marie, née en 1676, dont l'existence est attestée par les indications que l'on trouvera plus loin.

Le fils aîné de François Davel était donc Conrad, né à Aigle alors que son père y était diacre, et qui avait pour parrain le gouverneur d'Aigle, Conrad Güder que l'on retrouve vingt ans plus tard créancier de la famille. Ce Conrad Davel est mentionné dans plusieurs actes intéressant la fa-

<sup>1</sup> La supplique de la Classe de Lausanne, du 1<sup>er</sup> mars 1676, est aux Archives cantonales vaudoises. Elle dit :

« Le dit maistre François Davel, qui a toujours exercé sa charge fidèlement et avec une grande approbation, a laissé sa vefve chargée de cinq petits enfants, avec peu de biens, iceluy ne leur en ayant peu acquerrir, tant parce que leur père defunt a laissé son hoirie chargée de debtes que parce qu'estant jeune, il n'a peu avoir une place avantageuse. »

Pierre Davel, le protecteur de François, était en 1676 recteur de l'Académie.

mille. Il figure le 2 octobre 1692 comme parrain d'une enfant Porta, à Cully, où il demeurait avec sa mère et son frère Daniel — lorsque celui-ci n'était pas au service étranger. Le dernier acte que nous ayons trouvé à son sujet est une reconnaissance que, le 22 décembre 1710, Conrad Davel, agissant en son nom et au nom de son frère Jean-Daniel-Abraham, avec lui indivis, et présentement hors du pays, du consentement de leur mère Marie Langin, passa pour une vigne en Grandchamp, soit en l'Arzillier, au vignoble de Villette, laquelle provenait de la succession d'Elisabeth Secretan leur sœur. Conrad ne paraît pas avoir été marié et il était mort en 1723, probablement en 1715 déjà.

Pierre Davel, le second fils du pasteur de Morrens, avait eu pour parrain le professeur Pierre Davel. Il fit des études au Collège de Lausanne, puis à l'Académie où il fut promu en philosophie au mois de novembre 1684, pour prendre date dès le 7 mai 1685. Il ne paraît pas avoir poussé plus loin. Nous le retrouvons le 24 février 1694 à 26 ans, dans un acte par lequel « Mons. Pierre Davel de Cully, sous l'aveu réservé de Dame Marie Langin, sa mère, » amodie à Jean-David Delavaux, officier baillival à Lausanne, une vigne en Jurigoz au parchet de Paleyre dont sa mère avait précédemment détaché une partie pour servir de dot à Elisabeth Secretan, sa fille du premier lit. Les témoins de cet acte sont deux étudiants en théologie, Jaques Mingard et Jaq.-Fr. Rincoz. Le 8 février 1695, « honnête et prudent Pierre, fils de feu François Davel, vivant ministre à Morrens, » vend une terre à Cully. Le 19 janvier 1698, Marie Langin, agissant comme tutrice de ses enfants, amodie son domaine de Chausserossaz. Les enfants ne sont pas désignés ici. Mais dans deux nouvelles amodiations, du 8 décembre 1699 et du 15 mars 1703, elle agit avec ses fils Conrad et Daniel. Pierre est-il mort? Non. Car le 25 février 1704, il vend à ses frères Conrad et

Daniel deux vignes à Cully, l'une en Rive, l'autre en Grand-champ. Qu'est-ce qui s'est passé? Probablement qu'il est sorti très tôt de l'indivision, qu'il a vécu indépendant de sa famille, qu'il s'est défait peu à peu de ses biens — le dernier acte semble être une liquidation — et qu'il a disparu. Peut-être est-il allé à l'étranger. En tout cas, il ne paraît plus avoir donné signe de vie à Cully<sup>1</sup>.

La quatrième enfant du pasteur Davel était Elisabeth, baptisée, comme nous l'avons vu, le 14 février 1675, tout juste un an avant la mort de son père. Nous ne savons rien d'elle, si ce n'est qu'elle atteignit l'âge adulte, car nous la voyons marraine à Cully le 14 juillet 1700.

Reste le cinquième enfant, dont les registres d'état-civil de Morrens ne portent pas trace. Ce n'est certainement pas un garçon, car, dans sa reconnaissance de 1678, Esaïe Davel le mentionnerait avec ses autres neveux. C'est sûrement une fille. On pourrait supposer qu'il s'agit simplement d'Elisabeth Secretan, la fille du premier lit de Marie Langin qui a pu être élevée avec les autres enfants de cette dernière, mais la supplique de la Classe de Lausanne du 1<sup>er</sup> mars 1676 ne parle que de « cinq petits enfants »; or Elisabeth avait treize ans et devait se marier deux ans plus tard. Il est donc plus vraisemblable qu'il s'agisse bien d'une enfant du pasteur lui-même. Est-elle née dans l'espace de cinq ans (1670-75) qui sépare la naissance d'Elisabeth de celle de Daniel? Mais il est singulier que le pasteur de Morrens ait négligé d'inscrire l'un de ses propres enfants. Il est plus probable que celle-ci est née en janvier ou février 1676, alors que le père était malade, à la veille de sa mort, ce qui explique l'omission.

<sup>1</sup> Ces détails sont essentiellement tirés des minutaires P. Davel, J.-P. Fauquex, J.-H. Joran.

Mais ici, le lecteur va nous arrêter. Etes-vous bien certain, nous dit-il, qu'il existe une cinquième enfant du pasteur Davel, et ne peut-on supposer une distraction du secrétaire de la Classe? Voici notre réponse : Si on relit la « Relation de la Téméraire Entreprise du major Davel » on voit que celui-ci « avait encore entre ses mains une partie des biens de mesdemoiselles ses nièces ». Or, aucun de ses frères n'a été marié. Il s'agit donc des enfants d'une sœur. Puis le récit porte en marge de cette mention ce mot : « Sylvestre ». Pourquoi?

Le registre d'état-civil de Cully va contribuer à nous éclairer. A la date du 22 mai 1715, il inscrit le baptême de Jean-Samuel Noverraz, et nous lisons : « Parrain Jean-Samuel Dumur; marraines Anne et Anne-Marie Sylvestre sœurs, tous petits-enfants de Madame Davel. » Madame Davel, c'est Marie Langin qui devait mourir l'année suivante à l'âge de 74 ans. Jean-Samuel Dumur est son arrière petit-fils, issu du mariage de Philippe Dumur avec Marie-Elisabeth Davel, fille elle-même d'Elisabeth Secretan, l'aînée des enfants de Marie Langin. Reste à savoir de qui proviennent les enfants Sylvestre.

Les registres paroissiaux de Cully connaissent une Anne-Elisabeth Sylvestre, qui épousa en 1726 Claude Forestier de Cully. Elle est dite fille de sp. David Sylvestre, pasteur à Morat, et par un baptême de 1734 nous savons qu'elle avait un frère David Sylvestre, ministre de camp au régiment de Bettens, en France. L'état-civil de Meyriez, qui possède les registres paroissiaux de l'ancienne paroisse française de Morat, va nous fournir quelques précisions. Il nous apprend que :

1<sup>o</sup> Le 11 janvier 1691 a été baptisé David Sylvestre, fils du pasteur du même nom. Nous savons d'autre part qu'il fit ses études de théologie à l'Académie de Lausanne. Il est en

3<sup>e</sup> en 1716, en 2<sup>e</sup> en 1719. On le suit jusqu'en 1724. Le catalogue des stipendiaires de l'Académie dit qu'il est allé en 1725 en Hollande. C'est là sans doute qu'il fut consacré, et c'est bien lui qui, le 23 avril 1734, se fait représenter à Cully comme parrain d'une fille de sa sœur Anne-Elisabeth.

2<sup>o</sup> Le 9 août 1694 a été baptisée Marie-Elisabeth, fille du même pasteur. Nous la connaissons aussi. Le 25 novembre 1719, assistée du major Davel, elle signe à Cully — dans l'étude du curial Pierre Davel — son contrat de mariage avec Abraham Melizat, qu'elle épousa à Orbe le lendemain. Quatre fils issurent de ce mariage : François, né en 1720; Georges-Abraham, baptisé le 10 mai 1722 et qui eut le major Davel pour parrain; un second Georges-Abraham, baptisé le 7 octobre 1723 et dont les marraines furent ses tantes Anne-Elisabeth et Anne-Marie Sylvestre; et Nicolas-Godefroy, baptisé à Orbe, comme ses frères, le 13 mars 1725; marraine, sa tante Anne-Elisabeth.

3<sup>o</sup> Le 16 février 1696, autre baptême, celui d'Anne-Elisabeth. C'est celle qui, le 17 décembre 1726, épousa à Grandvaux François-Claude Forestier, fils du conseiller Abraham Forestier de Cully, et en eut plusieurs enfants, entre autres Jean, né en 1727, et Isaac-André, né en 1737.

Le registre de Meyriez nous indique aussi le nom de la mère de ces trois enfants du pasteur Sylvestre. C'est Anne-Marie Delosea, probablement la fille de Jean Delosea, pasteur à Constantine de 1662 à 1680, la sœur de Daniel Delosea, diacre à Moudon de 1684 à 1688. Il se trouve même que David Sylvestre précéda ce dernier à Moudon. On le voit en effet premier régent d'école en cette ville en 1676-78, diacre à Avenches en 1678, pasteur à Saint-Cierges en 1682, et enfin en 1688 pasteur français à Morat, où il mourut le 8 janvier 1700; le 10, la Classe de Payerne se réunissait à l'occasion de son enterrement. C'était un ministre distingué

qui, d'après les actes de la Classe de Payerne du 25 mai 1698 avait publié un *Abrégé de l'Ecriture sainte en forme de catéchisme*<sup>1</sup>.

Mais cette alliance de Anne-Marie Delosea nous mène loin de Davel. Cherchons ailleurs.

Le registre des pensions aux veuves de pasteurs conservé aux Archives cantonales vaudoises (Bd 15, f° 60) dit: « Le 25 janvier 1700, il a été alloué à la veuve du ministre françois Silvestre, à Morat, Marie Tavel, ainsi qu'à ses cinq enfants, la pension habituelle, soit pour chaque personne, annuellement, en argent, 24 florins, en froment, 4 c., en metail 4 c. » Tavel doit évidemment se lire ici Davel, ce que nous confirme l'officier d'état civil de Meyriez, et nous commençons à comprendre.

Anne-Marie Delosea est morte peu après la naissance de son troisième enfant en 1696. Le pasteur de Morrens s'est remarié avec Marie Davel, et il l'a laissée veuve en 1700 avec cinq enfants qui n'étaient pas tous à elle, car il y a certainement parmi eux le fils et les deux filles de Marie Delosea. Marie Davel en a eu deux autres. Ces deux filles Anne et Anne-Marie Silvestre que nous retrouvons marraines à Cully en 1715, Anne-Marie encore à Orbe en 1723 avec sa demi-sœur Anne-Marie Elisabeth. Ils ne figurent pas à l'état civil de Morat parce qu'à ce moment précisément le registre des naissances porte de nombreuses lacunes.

Dernière question. Faute d'acte d'état-civil, nous n'avons pas la preuve absolue de la filiation de Marie Davel. Ses enfants étant les petits-enfants de Marie Langin, d'après l'acte de 1715, elle pourrait peut-être être aussi une fille d'Elisabeth Secretan, comme la mère de J.-S. Dumur. Mais il est plus probable que c'est là bien l'enfant du pasteur de

<sup>1</sup> Communication de M. le professeur Henri Vuilleumier.

Morrens qui nous manque, d'autant plus que M. Benjamin Dumur a vu une généalogie de la famille Davel qui mentionne cette Marie.

\* \* \*

La Classe de Lausanne sollicite en 1676 la générosité de LL. EE. en faveur des enfants du pasteur Davel. Ils n'étaient pourtant pas sans ressource. Marie Langin avait quelque bien de ses parents, entre autres des vignes à Jurgoz. Elle avait reçu 2500 florins en dot de son mari. On la voit en 1687 prêter 4000 florins aux enfants de Joffrey, à Vevey. Esaïe Davel mort, ses neveux héritèrent de la grande maison paternelle de Cully. M<sup>me</sup> Davel acquit, on ne sait exactement comment, le domaine de la Chausserossaz, de Pierre Delessert, et elle le possédaient déjà en 1690, date à laquelle elle constitue hypothèque sur lui pour payer un cautionnement d'Esaïe. M. Dumur a publié en 1910 dans la *Revue historique vaudoise* un acte d'abergement de ce domaine en 1698. Il existe d'autres actes semblables. En 1703, du consentement de ses fils Conrad et Daniel (ce dernier au régiment Sacconay, en Hollande), elle l'amodie à Pierre-Antoine Gilliéron, de Servion. M. Dumur a établi qu'en 1723, le domaine de Chausserossaz avait été vendu à Jean-Henri Fauquex. Celui-ci, notaire, avait épousé une Madeleine Davel, appartenant à la branche éloignée de Guillaume.

Quant à la grande maison de Cully, le plan cadastral de Villette de 1710 la marque au nom des frères Davel, soit Conrad et Daniel. Nous la retrouvons vingt ans plus tard dans un plan aux Archives cantonales aux mains de l'ambassadeur d'Angleterre en Suisse, M. Ph. Herwart, qui s'était acclimaté au pays et y était devenu baron de Saint-Légier. Quel motif pouvait bien avoir poussé l'ambassadeur britannique à reprendre la succession du major Davel?

\* \* \*

Nous pourrions encore développer ces notes. Cependant, nous pouvons tirer de ce qui précède deux conclusions qui suffiront pour aujourd'hui. C'est que si le major Davel appartient à une famille de braves vigneron de Lavaux, il est entré par son père dans un autre monde. Il est fils, beau-frère, oncle de pasteurs, et le fait n'est point sans importance pour l'étude de son tempérament. Puis, nous comprenons comment il est resté seul dans son domaine de Cully et ne s'est point marié. Il avait souffert peut-être d'avoir perdu son père très jeune. Il voulut servir de père à ses nièces Sylvestre, filles du pasteur de Morat, décédé alors qu'elles étaient encore en bas âge. Lui et sa mère (morte en 1716 seulement) ont élevé une nouvelle famille, ont concentré leur affection sur ces enfants. C'est là encore un trait de caractère qui honore le major Davel, et c'est pourquoi cette petite étude généalogique constitue en définitive un hommage de plus à la mémoire du précurseur de la liberté vaudoise.

Maxime REYMOND.

---

## LE NOUVEAU MUSÉE DES ANTIQUITÉS ROMAINES DE BRUGG (ARGOVIE)<sup>1</sup>

---

L'ancien musée des antiquités romaines de la ville de Brugg a eu une origine bien modeste. Pour le découvrir, il fallait errer au milieu d'un réseau de ruelles étroites qui convergent vers l'ancienne Tour noire près du pont. On n'y

<sup>1</sup> L'association Pro Vindonissa désire faire connaître son œuvre au public romand. Nous sommes heureux de déférer à son désir par l'insertion du présent article.